

INFOS Flash

Saint-Germain-Laval n° 2/99
N° ISSN 0991-2843



- **Informatique :
un impératif pressant
pour notre commune**
- **EDF améliore le quotidien
des habitants du hameau
de Tréchy**
- **La sécurité en bref**

- **Concours départemental
des Villes et Villages fleuris**
page 2
- **Le gaz naturel... c'est pour
bientôt de Saint-Pierre au
centre bourg**
page 3
- **Informatique :
un impératif pressant
pour notre commune**
page 4
- **EDF améliore le quotidien
des habitants du hameau
de Tréchy**
page 5
- **Brèves**
page 5
- **La sécurité en bref**
page 6
- **Améliorer le sol de votre
potager**
page 7
- **L'eau à la maison**
pages 8 et 9
- **E.S.L. Section anim'**
page 10
- **ASSEDIC : pour un accueil
de qualité**
page 10
- **Archerie de Pontville :
section tir à l'arc**
page 11
- **Tir**
page 11
- **E.S.L. Karatedo Shotokan**
page 12
- **Association Culturelle
et sportive de
Saint-Germain-Laval**
page 13
- **Association P.A.R.E.N.T.S.**
page 13
- **Départs en retraite**
page 14
- **La Caisse des écoles**
page 15

Le gaz à Saint-Pierre

**Infos Flash Bulletin
d'informations municipales.**

Directeur de la publication :
J.C. Lentès, Maire.

Responsable de la rédaction :
P. Legay, J.J. Béguine.

Maquette et conception :
C. Legay, C. Passeri

Impression :
Compo Grama 01 46 56 14 44.

Rédaction et distribution :
Mairie de Saint-Germain-Laval
77130

Villes et Villages Fleuris

Concours départemental des Villes et Villages fleuris 1999

► AGENDA DU CONCOURS

➤ **15 mai :**

Date limite d'inscription des communes au concours auprès du Conseil Général.

➤ Les communes 4 Fleurs, Grand Prix, et candidates à la 4^{ème} Fleur, constituent un dossier conforme aux directives du CNFF. Il est adressé au CNFF avec copie au Jury régional.

➤ **30 juin :**

Les départements adressent au CNFF la liste des communes inscrites au concours.

➤ **Mi-juin à mi-septembre :**

Visite des jurys, départementaux, régionaux et national.

➤ **15 octobre :**

Les Jurys régionaux adressent leur palmarès au CNFF.

➤ **Fin octobre :**

Vérification du label des communes

4 Fleurs et Grand Prix, examen des promotions à la 4^{ème} Fleur et Grand Prix, et les Prix Spéciaux.

➤ **Décembre :**

Conférence de presse qui annonce les résultats du Concours.

➤ **Printemps de l'année suivante :**

remise des prix à Paris.



PRIX SPÉCIAUX :

Les communes sélectionnées par les régions pour un prix spécial, constituent un dossier conformément aux directives données par le CNFF. Elles adressent ce dossier au CNFF avec copie au jury régional avant le 1^{er} février.



TROPHÉE DU DÉPARTEMENT FLEURI :

Les départements s'inscrivent auprès du CNFF pour le 15 mai 1999.



Le gaz naturel... c'est pour bientôt ! De Saint-Pierre au centre bourg



Tout à commencé par le projet de réalisation d'un ensemble locatif de 23 logements en sortie de notre bourg, et aujourd'hui c'est toute une partie de notre commune qui va profiter de cette amenée du gaz naturel.

GDF et la municipalité ont procédé par sondage auprès de la population et de notre partenaire locatif la SISM en 1998, pour mener à bien cette opération. Les chiffres suffisant, GDF a poursuivi sa démarche dans l'étude d'extension de son réseau, permettant ainsi aux futurs clients de se chauffer et de cuisiner en toute quiétude sans avoir à lorgner sur leur niveau de remplissage de bonbonne domestique en craignant la panne sèche, ou répondre à une meilleure attente en matière de coût, en comparaison des possibilités énergétiques du secteur.

Le parcours de la canalisation principale ainsi défini, tiendra lieu à un ratio de rentabilité maximum, sachant toutefois que si EDF a pour obligation de raccorder toute habitation française, en règle et répondant aux normes de sécurité, GDF n'étant pas tenue de faire de même. En fait, Gaz de France établit des raccordements individuels en fonction du retour sur investissement.

Les travaux de desserte débuteront vraisemblablement pendant la période des vacances d'été.

- La première phase sera réalisée en parallèle avec les travaux du RD 403, pour pénétrer dans le lotissement Saint-Pierre.
- La deuxième phase, GDF se livrera alors à ses grandes manœuvres au cœur même du lotissement, étape décisive dans la réalisation des branchements individuels de chacun.
- Quant à la troisième, la pose s'effectuera sur le RD 18 pour rejoindre la salle polyvalente de la Bassée, et ainsi desservir les clients en périphérie du centre bourg.

Un potentiel de branchements a déjà été estimé, comprenant la réalisation jusqu'en limite de propriété, mais attention, ne pensez pas que vous pouvez être relié au gaz naturel du jour au lendemain, il faudra auparavant réaliser, ou faire réaliser, votre propre installation et en délivrer un certificat de conformité qui entraînera la mise en service de celle-ci.

Côté installation privée, plusieurs marques de chaudières, brûleurs, radiateurs, ballons pour eau chaude peuvent être installés, chacun pouvant faire son choix adapté à ses besoins et aux dimensions de l'habitat.



Tous les radiateurs, utilisés dans une même technique de chauffe, qu'ils soient en fonte, aluminium ou acier, peuvent être conservés.

Pour plus de renseignements, si vous n'avez pas encore été contacté par les agents du Gaz de France, n'hésitez pas à prendre contact avec l'agence de votre secteur à l'adresse suivante :

**M. Pascal ROCHAIX
GAZ DE FRANCE
5, rue du Châtelet
77130 - MONTEREAU
Tel : 01 64 69 31 88**

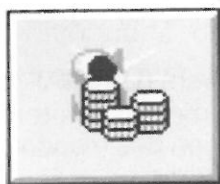
Gaz
de
France



Informatique : un impératif pressant pour notre commune

En moins de trois ans, les collectivités locales vont devoir s'adapter aux valeurs budgétaires de l'EURO. Ils devront également vérifier que leur système informatique peut franchir sans dommage le cap de l'an 2000. Ils devront enfin, d'une part préparer l'entrée des réseaux de communication informatisés, et d'autre part, prévoir des systèmes de transmissions automatiques des actes d'Etat civil vers l'INSEE.

Autant de tâches qui exigent que l'on se hâte, mais avec méthode.



Les élus locaux vont-ils devoir bientôt se muer en informaticiens ? Au cours des prochaines années, toutes les communes, y compris les plus modestes par la taille, seront

confrontées à cette question. Il est vrai que les outils informatiques, s'ils ne sont pas obligatoires, facilitent malgré tout la tâche et peuvent inciter les communes ne disposant pas d'un équipement informatique à s'en doter. De même que celle qui dispose déjà d'un système, n'exonère pas les élus de l'obligation de réexaminer leur installation.

D'abord en raison de l'arrivée de l'EURO qui, dès cette année, conduit à adapter certains programmes comptables ; ensuite l'arrivée de l'an 2000 contraint, pour des raisons techniques, à vérifier pratiquement tous les systèmes en place. L'obligation technique est ici surtout liée à la responsabilité qu'encourrait toute personne physique ou morale en cas de défaillance de son propre système.

C'est en fait ce qu'a adopté le conseil municipal dans son budget d'investissement.

Le choix c'est porté en deux phases. La première, par l'acquisition d'un ensemble de matériel comprenant

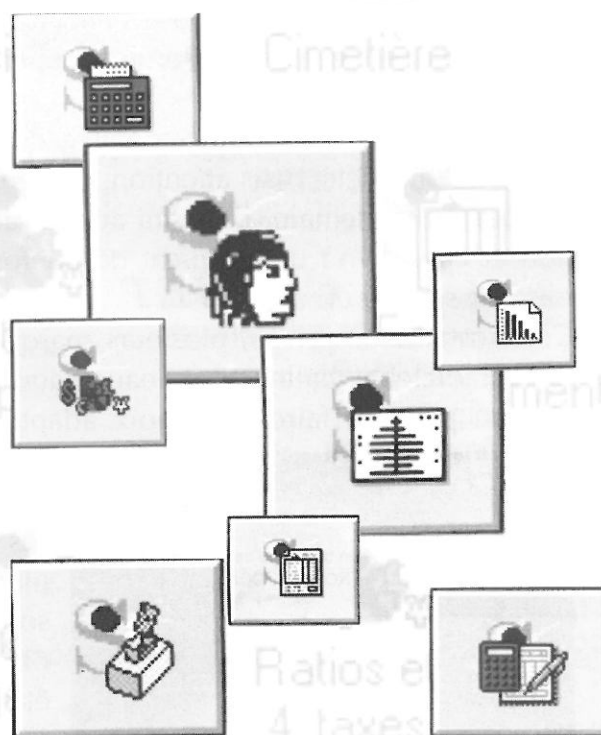
un serveur, des postes



de travail, d'une imprimante laser. La deuxième, la mise en place des logiciels communaux traitants, une gamme complète d'applications, tels que :

- La gestion financière (préparation budgétaire, comptabilité, amortissements, dette, stocks...)
- La gestion des administrés (population, élection, cimetière, actes d'Etat civil...)
- La gestion de l'aide social (CCAS, RMI, crèches, aides ménagères...)
- La gestion du personnel (paie, ressources humaines...)
- La gestion de pré-imprimés
- Les gestions diverses (vaccination, chasse, baux ruraux, archives...)

Une fois déterminées, les applications indispensables à la Mairie se pose le problème des choix et des coûts, là encore plusieurs éléments doivent être pris en compte. Le choix d'un système "ouvert", indispensable si l'on veut s'intégrer dans un centre de gestion intercommunal. Le réseau ouvert est le passage obligé par le fameux internet qui permet d'avoir accès à une foule d'informations de tous ordres, et en particulier juridiques et économiques. L'ensemble de ces études d'investissement peut paraître fastidieux. Elles sont cependant indispensables à l'avenir de notre fonctionnement.



EDF améliore le quotidien des habitants du hameau de Tréchy

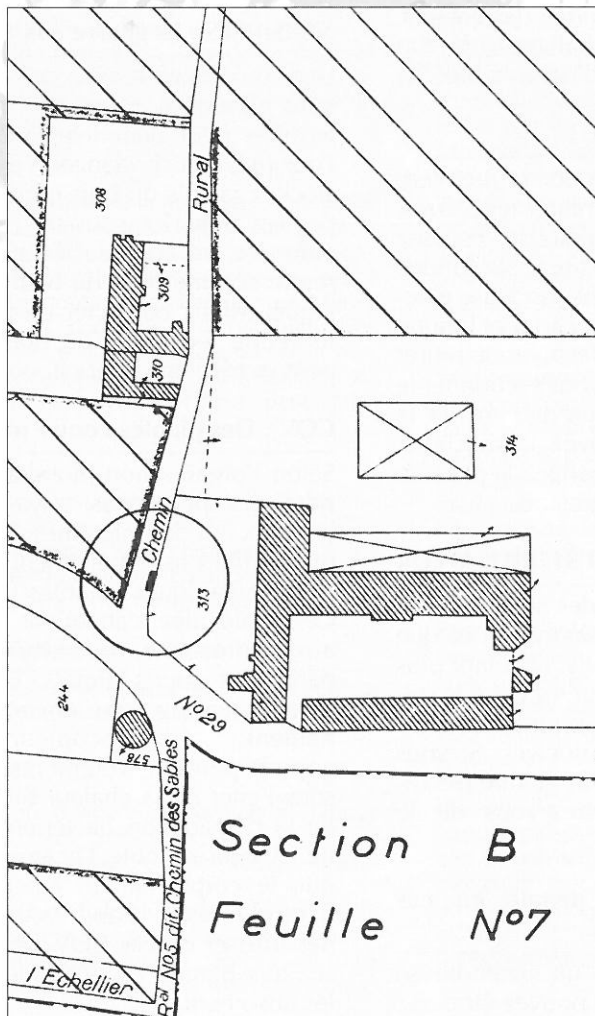
Afin de répondre dans le thème "Garantie des services" et de satisfaire ses clients sur le hameau, EDF reprend l'offensive. L'entreprise va entreprendre dans les prochains mois des travaux de renforcements de son réseau basse tension par la création d'un nouveau poste de transformation de dimensions réduites.

La maîtrise de la demande d'électricité fait partie de la concession de distribution d'énergie électrique. La commune de Saint-Germain-Laval est propriétaire du réseau mais EDF en assure l'exploitation, l'entretien et le dépannage. EDF nous conseille pour la maîtrise de l'énergie dans nos équipements et nous aide à définir une politique énergétique locale rationnelle et cohérente.

La contribution financière de notre commune pour cette opération et nulle, les travaux étant dans sa totalité à la charge d'EDF. Les travaux seront réalisés par une entreprise prestataire d'un marché EDF, sous contrôle de l'agence technique de Montereau.

Afin de réaliser à bien cette intervention nous demandons aux riverains le meilleur accueil aux entreprises intervenantes.

EDF
Electricité de France



Brèves

C.C.A.S. Permanence
assistante sociale

Sylvie CARON, assistante sociale, assure une permanence sur rendez-vous le 3^{ème} lundi de chaque mois, de 14h à 17h, en mairie. Les prochaines auront lieu les lundi 26 avril, 17 mai et 27 juin.

Orientation Développement
Emploi

Association Loi 1901
Agrément Préfectoral 875 A.I.

Nous vous informons de notre nouvelle adresse :
ASSOCIATION O.D.E.
Maison des services publics
Rue André Thomas
77130 - Montereau
Téléphone/fax : 01 60 57 21 11

TELEPHONE, du changement sur toute la ligne

Avec la variété croissante d'appels, et la marque profonde de mutation sur l'ensemble des technologies de l'information et de la communication, mais aussi des modes d'organisation et des services disponibles en Mairie, la municipalité c'est dotée d'un nouveau standard téléphonique.

Au quotidien, le téléphone est devenu une véritable mine de renseignements pratiques des services de proximités.

C'est ainsi que de nouveaux numéros sont mis en place à savoir :

Le standard : 01 64 32 10 62
(reste inchangé)
Le C.C.A.S. : 01 64 32 67 52
La comptabilité : 01 64 32 64 03
Le centre aéré : 01 64 32 64 05
Informations Mairie : 01 64 32 64 04
Fax : 01 64 32 90 69
Conservez bien ces numéros, ils vous seront très utiles.



La sécurité en bref

TETANOS : Danger au jardin

Le tétanos, maladie très grave, fait encore quelques dizaines de victimes par an. Notamment chez les agriculteurs et les jardiniers. Car le bacille de Nicolaïer, responsable de l'infection, est très répandu dans la terre. Une petite plaie, une piqûre de rose par exemple, suffit pour qu'il s'introduise dans l'organisme. L'intoxication se traduit par de douloureuses contractures musculaires d'abord généralisées ensuite, pouvant provoquer une asphyxie mortelle. Et pourtant le remède existe : le vaccin. Alors avant de bichonner vos rosiers, pensez-y.

DESHERBANTS : Des produits nocifs

C'est la logique ! les substances chimiques efficaces sur le chiendent le sont aussi sur l'environnement immédiat, à commencer par l'utilisateur et ses animaux familiers. Pour les opérations désherbantes, les jardiniers du dimanche doivent donc porter des gants, un masque et des lunettes afin d'éviter l'irritation des yeux. Enfermer leurs animaux qui pourraient s'empoisonner en se léchant les pattes. Garder leurs produits hors de la portée des enfants. Et ne laisser jamais réutiliser l'emballage vide. Ou beaucoup plus simple et sain : jardiner à la binette.

NE TIREZ PAS SUR LA TONDEUSE !

Avant toute utilisation, et surtout pour la première tonte de l'année, n'oubliez pas de retirer les pierres, bâtons et autres obstacles sur la pelouse. Poussez toujours la tondeuse ne jamais la tirez. Ne tondez pas une herbe trop humide avec une tondeuse électrique. Si l'herbe s'agglutine sous le carter et bloque la lame, coupez le moteur avant d'essayer de retirer cette herbe car vous risqueriez de vous sectionner le doigt ; si la tondeuse est électrique débrancher la carrément. Après utilisation nettoyez la machine, vérifiez les cordons électriques et rangez la dans un endroit sec, hors de la portée des enfants.

UN MICRO-ONDE N'EST PAS UN STÉRILISATEUR

La cuisson dans le four à micro-ondes ne détruit pas tous les germes pathogènes, contrairement à ce que pourraient croire certains utilisateurs. D'autant plus que ce type de matériel n'a pas pour fonction la stérilisation des aliments, qui, au demeurant, devraient être exempts de toutes bactéries nocives. Si vous avez un doute sur le fraîcheur ou la qualité microbiologique d'un produit, abstenez-vous de le consommer.

TRIBUNAUX : Responsabilité pénale en cas d'incendie

Dans certaines circonstances, si un incendie se déclare dans votre logement, vous pouvez être



poursuivi en justice. C'est le cas si vous avez vous-même allumé intentionnellement l'incendie, sauf si vous êtes propriétaire du logement, que personne n'a été blessé et que vous ne demandez pas d'indemnisation à votre compagnie d'assurance. Mais les tribunaux vous demanderont également des comptes si l'incendie résulte d'un manquement à une obligation de sécurité ou de prudence. Ainsi si votre chauffage ou votre installation électrique ne sont pas conformes aux normes en vigueur, vous êtes passibles d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende, voire le double si cette non conformité était délibérée.

AIE ! : Les dangers de l'eau chaude

Les brûlures à la maison concernent surtout les moins de cinq ans. Et on constate une recrudescence de blessures dues à l'eau chaude sortant du robinet. Alors pourquoi ne pas demander à votre plombier de limiter la température de votre chauffe-eau à 50° C ?

NUISIBLES : La guerre aux termites est déclarée

Le termite dévore tout, sauf le béton, l'acier et certains plastiques. Et en 20 à 30 ans, une colonie de termites peut définitivement ruiner votre maison. Pour prévenir du danger, ventilez votre cave, et ne stockez jamais du bois contre un mur, ou de vieux papiers dans les sous-sols. Mais si, lorsque vous enfoncez un couteau dans une poutre, la lame y rentre comme dans du beurre, il faut passer à l'attaque. Mieux contacter un professionnel agréé par le centre technique du bois, car traiter soi-même peut se révéler très nocif, coûteux et peu efficace.

COV : Des plantes contre migraines et bugs

Selon l'organisation mondiale de la santé, un tiers des personnes travaillant dans les bureaux ont des migraines, allergies, rhinites... dues essentiellement aux composés organiques volatiles (COV). Ces molécules s'attaquent aussi aux ordinateurs, occasionnant pannes et courts-circuits. Elles se dégagent de notre environnement (photocopieurs, papiers-peints, vêtements) sous l'effet de la chaleur ou de la dégradation bactérienne. A cela s'ajoute l'acétone que le corps humain émet naturellement. Pour vous débarrasser de ces COV, pensez aux plantes en pot : leurs feuilles les absorbent.



Améliorer le sol de votre potager

Par de bonnes pratiques culturales

Le sol est constitué de 4 éléments physiques : l'humus, l'argile, le sable et le calcaire, présents en proportion variable. La nature de votre sol et son comportement sont déterminés par l'élément qui va imposer son rôle (sol humifère, sol sableux...). Bien connaître les caractéristiques de votre sol vous permettra de retenir les pratiques culturales les plus appropriées pour favoriser une bonne circulation de l'air et de l'eau indispensable au bon développement de vos légumes.

Quelles pratiques pour quels sols ?

Si votre sol est humifère :

Sa couleur est foncée avec des débris végétaux en cours de décomposition. Il se réchauffe rapidement au printemps et se gorgera facilement d'eau. Ce type de terre est facile à travailler et riche en éléments fertilisants, en azote en particulier. Il ne nécessitera généralement pas de fertilisation minérale, mais pourra recevoir régulièrement des apports de chaux pour neutraliser son acidité.

Si votre sol est sableux :

Il sera léger et facile à travailler, mais nécessitera de fréquents arrosages en petite quantité à chaque fois. En effet, ce type de sol retient peu l'eau et les éléments fertilisants. Apportez régulièrement une bonne quantité de matière organique et l'engrais azoté au fur et à mesure des besoins. Une terre sableuse peut être battante et imperméable à l'eau si elle possède une proportion importante de fines particules appelées « limon ». Il convient, dans ce cas, de biner régulièrement en cours de culture pour casser la croûte superficielle du sol.

Si votre sol est argileux :

Il sera difficile à travailler. En effet, la terre devient collante lorsqu'elle est trop mouillée, et très dure si elle est trop sèche. Pour améliorer la structure physique de ce sol, réalisez un labour d'automne avec des grosses mottes qui seront exposées au froid pendant tout l'hiver. N'hésitez pas à biner régulièrement ensuite, en cours de culture. Enfin, des apports réguliers de matière organique améliorent la perméabilité du sol et le rendent plus facile à travailler. Si le sol est acide, l'apport de chaux, qui floccule l'argile, peut également être recommandé.

Si votre terre est calcaire :

Elle se réchauffe rapidement au printemps, mais deviendra difficile à travailler en cas d'humidité excessive. Elle peut, par ailleurs, provoquer des chloroses chez les légumes en cas d'excès de calcaire. Pratiquez un labour d'hiver et apportez régulièrement des matières organiques.

Corrigez en douceur l'acidité de votre sol

La plupart des légumes se développent normalement dans une terre neutre (pH compris entre 6,2 et 7,4) ou légèrement acide.

pH idéal du sol pour les principaux légumes :

- 5 à 5,5 pomme de terre
- 5,5 à 6,5 carotte, céleri, concombre, cornichon, haricot vert, navet, petit pois, radis, tomate
- 6,5 à 7 asperge, betterave, choux, épinard, melon, panais

Pour déterminer l'acidité ou l'alcalinité de votre sol, vous pouvez observer les plantes sauvages qui poussent spontanément dans votre jardin ou utiliser un papier réactif qui vous indiquera le pH d'un échantillon de votre terre dilué dans de l'eau distillée.

Si votre terre est trop acide (pH 4 à 5), vous la corrigerez progressivement sur plusieurs années en réalisant des apports réguliers de matières organiques, engrais verts, fumier, tourbe, compost. Vérifiez chaque année le pH de votre sol pour suivre son évolution et mesurer les effets des amendements.

Les plantes indicatrices :

- de sols acides (sableux ou humifères) : bruyère, chrysanthème, digitale, fougère, genêts, mousse, oseille, prêle, ravenelle, véronique.
- de sols calcaires : bleuet, campanule, chardon, chicorée sauvage, coquelicot, matricaire (camomille sauvage), sauges, mercuriale.

Rechargez les "batteries" du sol

Les légumes vont puiser dans le sol les éléments nutritifs (azote, acide phosphorique, potasse, chaux, magnésie, oligoéléments) nécessaires à leur développement. Ceux-ci doivent être sous forme soluble pour être absorbés par les racines des plantes. La matière organique du sol renferme également des éléments nutritifs, mais sous forme insoluble. Ce sont les micro-organismes présents dans l'humus du sol qui les transforment en éléments assimilables par les plantes.

Le rôle essentiel de l'humus :

L'humus joue un rôle très important tant au niveau de la structure du sol que de sa fertilité.

Tout d'abord il améliore la structure du sol en rendant plus légères les terres argileuses et en permettant une meilleure tenue des terres sableuses. D'autre part, il augmente la capacité du sol à retenir l'eau et les éléments fertilisants sous forme minérale. Enfin, c'est au niveau de l'humus que les micro-organismes du sol transforment la matière organique en éléments minéraux assimilables par les plantes. La culture d'engrais verts et l'apport de compost sont de bons moyens d'enrichir votre sol en humus.

A chaque récolte de légumes, la terre du potager s'appauvrit. Il faut donc recharger régulièrement les « batteries » du sol, en apportant des fertilisants organiques (fumier, tourbe, compost) et des engrais verts à base de plantes : féverole, pois fourrager, moutarde, vesce, sarrasin, trèfle incarnat, Ray Grass d'Italie... Ces plantes seront enfouies après leur culture pour nourrir le sol et favoriser le développement des micro-organismes.

Pratiquez également la rotation des cultures qui évite l'épuisement des réserves du sol et permet, chaque année, une exploration différente des couches de sol par les racines.

Fabriquez votre compost

Les déchets du jardin et de la cuisine (tonte de pelouse, taille des haies, épluchures des fruits et légumes) permettent de faire un engrais naturel pour le potager.

Pour réussir le compost, trois conditions doivent être réunies : une température maximale de 60°, une teneur en eau ne dépassant pas 60 % et de l'air. D'où l'intérêt d'utiliser un silo « spécial compost » doté d'un couvercle et de parois épaisses pour garder les calories, mais perforées afin de permettre une bonne circulation de l'air. La durée moyenne de fabrication du compost est d'environ 90 jours. Elle peut être plus courte avec l'emploi d'un activateur de compostage. Le compost est « mûr » quand il dégage une bonne odeur de sous-bois.

(Extrait du GNIS)

L'eau à la maison

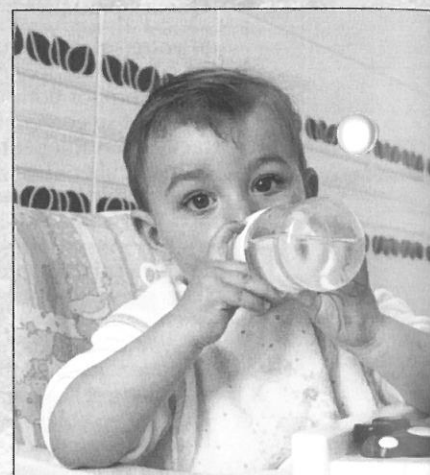


“ Santé, confort et environnement : parce que l'eau est vitale, notre engagement est total. ”

Analyse de l'eau (Saint-Germain-Laval)

Echantillon n° 99D 02265

Nature	: Distribution
Date de réception	: 22/03/1999
Date de prélèvement	: 22/03/1999 à 10h35
Zone de distribution	: Saint-Germain-Laval
Lieu de prélèvement	: Ecole cité de Courbeton
Analyse	: DNC



Paramètres organoleptiques	Méthode	Unité	Valeur	Norme
Odeur			absence	
Couleur			absence	

Paramètres physico-chimiques	Méthode	Unité	Valeur	Norme
Turbidité	NFT90033	FNU	0,2	≤ 2
pH à 20°C	NFT90008 (53)	unités pH	7,6	≥ 6,5 et ≤ 9
Conductivité à 20°C	NFT90031 (94)	µS/cm	538	

Caractéristiques chimiques	Méthode	Unité	Valeur	Norme
Nitrates	NFT 90 012 (96)	mg/l N03	40	≤ 50
Chlore libre	NFT90038	mg C12/l	< 0,1	

Caractéristiques chimiques	Méthode	Unité	Valeur	Norme
Coliformes thermotolérants (à 44°C)	NFT90414	unités/100 ml	0	= 0
Coliformes (à 37°C)	NFT90414	unités/100 ml	0	= 0
Entérocoques (Streptocoques D)	NFT 90-416	unités/100 ml	0	= 0
Germes aérobies à 37°C	NFT90401	unités/ml	< 1	
Germes aérobies à 20°C	NFT90402	unités/ml	44	

Conclusion :

Eau conforme aux normes pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés.

L'eau que vous consommez et utilisez chaque jour chez vous, c'est beaucoup plus qu'un simple liquide qui coule de votre robinet. C'est pour vous à la fois une exigence, un confort et un plaisir au quotidien. C'est un service de tous les instants que nous nous sommes engagés à vous apporter. Un service personnalisé, qui vous fournit, à la maison, la prestation de qualité à laquelle vous avez droit, 24h/24, au meilleur prix.

Santé et confort

Boire un verre d'eau, prendre une douche... Pour vous permettre de bénéficier de ce confort tout au long de l'année, nous mettons à votre service le savoir-faire de nos équipes et la technicité des installations que nous gérons : châteaux d'eau, usines d'eau potable, stations d'épuration... Car avant de vous distribuer votre eau, nous la traitons minutieusement, pour vous garantir la qualité indispensable à votre santé.

Eau et eaux usées

Parce que toute eau consommée est polluée (lessive, vaisselle, toilette...), l'eau doit être aussi «nettoyée» avant d'être rejetée dans les rivières et les fleuves. C'est notre deuxième métier. Respecter l'eau et l'environnement, c'est notre engagement. Car nous pensons, comme vous, que l'eau est une richesse dont nous sommes tous responsables.

Si vous habitez la région de Bray-sur-Seine :

Service clientèle

01 60 67 27 03

75, rue Hemsbach

77480 Bray-sur-Seine

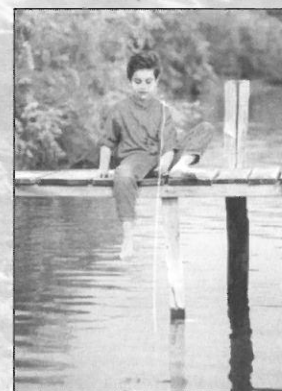
ouvert le mercredi

de 14h à 16h et le

vendredi de 9h à 12h

En cas d'urgence 24h/24 :

01 60 67 27 03



Anomalies relevées dans les captages d'eau souterraine (hors Nitrates et Phytosanitaires)
Bilan 1996 et 1997



Paramètres indésirables
● Fer > 200µg/l

Teneurs en nitrates des eaux de consommation par unité de distribution
Année 1997



Concentrations moyennes en mg/l
■ 0-25 □ 40-50
— Limites des unités de distribution
— Limites des communes

Dureté des eaux de consommation par unité de distribution
Année 1997



Concentrations moyennes en degrés français
□ 20-35
— Limites des unités de distribution
— Limites des communes

Qualité bactériologique des eaux de consommation par unité de distribution
Année 1997



Taux de non conformité (%)
■ 0-2 Eau de bonne qualité
□ >30 Eau de qualité médiocre ou mauvaise
○ Situation SI de non conformité non fécale



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

DDASS DE SEINE-ET-MARNE

E.S.L. Section anim'

Le 14 février 1999, s'est déroulée à la salle de la Bassée notre crêpe partie annuelle. Beaucoup d'enfants s'étaient donnés rendez-vous déguisés pour s'amuser et fêter la chandeleur.

Ils ont pu participer tour à tour à des jeux et animations diverses et ludiques, dont un karaoké enfant. L'après midi étant bien entamé, nous avons procédé à l'élection de notre mini miss Saint-Germain-Laval. Pour cette première édition, nous avons été ravis de constater que de nombreuses candidates avaient répondu présentes à notre invitation.

Après avoir été présentées en défilant sur scène, les futures miss durent attendre avec angoisse et impatience la délibération du jury. Celui-ci eut la lourde tâche de les partager. Après quelques minutes interminables, le jury se prononça pour :

MINI MISS : Mademoiselle PULIDOR Angélique
1^{ère} Dauphine : Mademoiselle MARCHAND Jessica
2^{ème} Dauphine : Mademoiselle SZAJA Laura

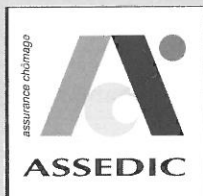
Après cet intermède, les enfants ont pu participer à un LOTO. En cette fin d'après-midi, les enfants sont partis la tête pleine de souvenirs et les mains pleines de cadeaux. En leur souhaitant bon courage pour la confection de leur déguisement de Mardi Gras, nous leur disons à l'année prochaine.

D'autre part, nous vous donnons rendez-vous le 25 avril pour la traditionnelle course de côte de TRECHY, organisée par l'ASA Melun.

*Régis LEBIGOT,
Président de la section anim'*



Le réflexe accueil : pour un accueil de qualité



Assedic de Seine et Marne

Convention modifiée
du 24 février 1984 -
Association déclarée
conformément
à la loi du 1.07.1901

Adresse du siège
Zone industrielle
de Vaux-le Pénil
70, rue Pascal
77025 MELUN Cedex
Tél. : 01 64 87 46 00
Fax : 01 64 87 46 01

Depuis 1996, l'ASSEDIC de Seine et Marne a considérablement amélioré les conditions de réception des demandeurs d'emploi. Nous avons notamment multiplié nos sites d'accueil pour nous rapprocher des usagers et modernisé le parc existant. Enfin, les plages d'ouverture au public ont été élargies dans nos 12 antennes.

1998, fût marquée par la mise en place d'un accueil téléphonique efficace, performant et ouvert du lundi au jeudi de 8h45 à 16h, destiné aux allocataires et aux employeurs.

Cette qualité de service, nous devons l'offrir à l'ensemble de nos usagers, y compris à vous qui êtes en contact avec les services du Sièg.

Je forme des vœux pour que cette nouvelle organisation vous donne satisfaction et nous rapproche encore davantage.

*Mohamed BENOUMECHIARA
Directeur de l'ASSEDIC*

**L'accueil téléphonique et physique sont ainsi assurés
sans interruption
du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h
et le vendredi, de 8h30 à 17h**

Attention : les allocataires sont toujours reçus dans nos 12 antennes, les lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 15h30 les mercredi et vendredi, de 8h45 à 13h45. Tél : 0.802.377.377.

La palette, en cuir ou en métal, protège les doigts quand on lâche la flèche.

Archerie de Pontville : Section tir à l'arc

LABEL : Ecole française de tir à l'arc

Le club et son initiateur viennent de se voir par la Fédération Française de Tir à l'Arc le Label "Ecole française de Tir à l'arc", ce Label intervient après cinq années de travail, de sérieux et de compétence de nos prestations ; il concrétise un effort soutenu dans la qualité de l'enseignement dispensé, et c'est un juste retour des choses que de recevoir cette distinction au sein de notre club. Un panneau sera appliqué sur les lieux d'entraînement, et sera accompagné d'une petite fête pour cette occasion.

Nous vous rappelons que pour les beaux jours :

Nous vous prêtons le matériel, et vous initiions à ce merveilleux sport qu'est le tir à l'arc ; les cours sont

dispensés par un initiateur diplômé de la Fédération Française de tir à l'arc.

Passages de plumes et de flèches F.F.T.A. Participation aux différentes compétitions organisées par la fédération et les clubs régionaux.

Licence F.F.T.A. et certificat médical obligatoires.



Les renseignements complémentaires vous seront donnés sur place les jours d'entraînement le samedi 13h30 et le lundi 14h, ou au 01 64 32 72 56.

Tir

Cette année encore, un jeune sportif est mis à l'honneur dans notre commune.

M. David CAZENAVE-VERGEZ est champion de France de tir à la carabine et pistolet pour l'année 1998.

C'est à force de persévérance et d'entraînement que David est parvenu à ce haut niveau de compétition. Une cérémonie avait été organisée par la municipalité afin de lui remettre la médaille de la ville.

A cette cérémonie avait été conviés, sa famille, ses amis ainsi que ses entraîneurs. Nous ne pouvons que souhaiter à David beaucoup de réussite dans la discipline sportive qu'il a choisie.



Champion de France 1998 David CAZENAVE-VERGEZ, 17 décembre 1998.

E.S.L. Karatedo Shotokan

Après d'excellentes nouvelles du mois passé (1 nouveau C. Noire et le 4^{ème} dan de notre prof), nos jeunes eux aussi réitèrent l'exploit !

En effet, le dimanche 7 février eurent lieu les Championnats de Ligue (300 participants), où notre club brilla en emportant par équipe la 4^{ème} place, (DICHARA, CAPOLUNGO, POTIER), puis en individuel, Alex CHARBONNEAU se classa 8^{ème} ; il faut préciser que ces Championnats sont représentés par les plus grands clubs de Seine et Marne à savoir Meaux, Melun, Fontainebleau, Lagny, etc. (la Seine et Marne compte plus de 8 000 licenciés répartis en 90 clubs !!

Cinquième coupe du Samouraï

Le samedi 13 février, c'était la coupe du Samouraï (70 enfants), relatée dans la République cette compétition inter-clubs devait rassembler les poussins pupilles de trois clubs amis à la salle l'Orée de la Bassée. Après des combats «sécurisés», des katas (mouvements imposés) furent exécutés de main de maître pour certains. Les récompenses furent remises par de nombreuses personnalités des clubs,

et locales devant un public de 120 personnes environ.

La galette des rois et des rafraîchissements bien mérités offerts par l'E.S.L. Karaté clôturèrent cette journée.

Mais notre club, c'est aussi :

- des compétitions officielles (championnats, coupes, initiation combats pour les enfants...)
- des stages avec repas champêtre (Varennes/Seine 130 personnes)
- des passages de grades (ceintures ou kyu)
- des inter-clubs (entre 200 et 400 personnes) etc.
- un entraînement tous les jours (6 jours sur 7) avec le sérieux qui ne reste plus à démontrer !
- une ambiance chaleureuse, jeune, qui ne cesse de plaire
- des cours assurés par un professionnel diplômé d'Etat, arbitre de Ligue, membre de la commission technique...

Renseignements

Sur place salle l'Orée de la Bassée
ou au 01 64 32 72 56.

Messieurs les Anciens Combattants, Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal appellent cordialement la population à participer à la Cérémonie Commémorative du 8 mai.

Rassemblement à 10h30 au cimetière de Saint-Germain-Laval pour le dépôt d'une gerbe.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert, salle de la Mairie.

Offre d'emploi

Dans le cadre du départ en retraite, très prochainement de sa Secrétaire Générale, la Municipalité de Saint-Germain-Laval (2500 habitants) recherche une personne issue du cadre d'emploi des ATTACHES.

Missions :

- Direction et coordination des services municipaux
- Préparation et mise en œuvre des décisions du Conseil Municipal
- Suivi des aspects juridiques, traitement des dossiers contentieux
- connaissances des outils informatiques (Excel, Word)

Profil souhaité :

- Solides connaissances des collectivités territoriales
- Expérience similaire exigée
- Sens relationnel et aptitude à l'encadrement
- Capacités de propositions, esprit de synthèse et d'analyses
- Solide formation juridique
- Disponibilité

Rémunération :

- Traitement statutaire

**Adresser candidature et curriculum vitae détaillé avant le 1^{er} Juin 1999 à Monsieur le Maire
Rue de Provins - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL
Pour tous renseignements contacter Monsieur LEGAY au 06 80 18 54 44.**

Association Culturelle et Sportive

La Forêt d'Orient

L'Association Culturelle et Sportive de Saint-Germain-Laval vous propose le dimanche 16 mai une sortie dans le Parc Naturel de la Forêt d'Orient où nous allierons sport et détente avec découverte nature et architecture. Nous ferons deux circuits dans la journée, celui du matin sera environ de 8 km ; nous reviendrons au bus afin d'y prendre notre pique-nique dans la décontraction. Après cette pause, nous prendrons le chemin d'un circuit plus court afin que cette sortie reste accessible à tous. Il n'y a pas de rocher à escalader dans la Forêt d'Orient ! Nous terminerons cette journée par une promenade sur le lac après une pause casse-croûte,

direction Saint-Germain-Laval où nous arriverons, au plus tard, pour 19h30. Le départ sera **impérativement** à 8h du stade de Pontville.

Le prix est de 100 F. par personne avec règlement à l'inscription.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous rapidement (nombre de places limitées à 53) auprès de Gérard DUPAS, au cours de gym ou au téléphone : 01 60 96 15 51 ou Christiane BOULANGER : 01 60 96 12 39 (répondeur).

N'oubliez pas casse-croûte et boissons !

Association P.A.R.E.N.T.S.

Je tiens à porter à votre connaissance la **démission de Madame Annette TIMBERT de l'association P.A.R.E.N.T.S. en tant que Présidente. Vous trouverez ci-joint la nouvelle liste des membres du bureau.**

Qualité	Nom	Prénom	Téléphone
Président	KREBS	Michel	01 64 70 34 83
Vice-président	LACAILLE	Françoise	01 64 32 55 27
Secrétaire	BEUZIT	Hervé	01 64 32 71 20
Secrétaire adjointe	KREBS	Josée	01 64 70 34 83
Trésorière	LACAILLE	Françoise	01 64 32 55 27

Equitation

Dans le but de faire découvrir à notre jeunesse qu'il existe d'autres activités que celles qu'on lui propose en général, l'association P.A.R.E.N.T.S. est prête à organiser une sortie équitation afin d'initier ceux qui le désirent avec le monde du cheval, ou pour ceux qui le connaissent déjà, de profiter de quelques heures de détente.

Afin de pouvoir nous engager vis-à-vis du manège, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-dessous accompagné de votre règlement, sachant que la participation qui vous est demandée est de :

- enfant de 6 à 10 ans : 15 Frs
- enfant de 10 à 18 ans : 25 Frs

Bulletin à découper et à retourner avant le 30 avril 1999 à :

Association P.A.R.E.N.T.S. - 23, rue du Pré Vert - 77130 Saint-Germain-Laval

Madame, Monsieur :

Adresse :

désire inscrire

Nombre d'enfant(s) de 6 ans à 10 ans :

Nombre d'enfant(s) de 10 à 18 ans :

Date retenue : 13/05/1999 ☐

24/05/1999 ☐

Ci-joint mon règlement de F.

Signature

Départs en retraite

En novembre dernier, c'est dans une ambiance sympathique, organisée par l'Amicale du Personnel de notre Commune que trois de ces membres ont fêté l'heure de la retraite.

Pour couronner cette réception le verre de l'amitié était de rigueur.

Monsieur Jean-Pierre GILIS, qui occupait la fonction de conducteur spécialisé.

Madame PIOCHAUD ainsi que Madame LECHEVILLER quant à elles occupaient des postes d'aides ménagères.



Jean-Pierre Gilis, 20 novembre 1998.

Il était manquant à l'appel

Suite à un oubli de notre part, dans notre dernier Infos-Flash, sur notre liste d'Etat civil dans la rubrique des naissances

Wilfried Jacques Robert VAN DE VELDE était manquant à l'appel.

Mais nous sommes heureux d'apprendre la venue au monde de ce petit bonhomme le 19 juillet 1998, et nous prions aux heureux parents d'accepter toutes nos excuses ainsi que nos sincères compliments.

Etaient les hôtes de cet événement.

Malheureusement la retraite de Madame LECHEVILLER n'aura été que de courte durée.

C'est avec une grande peine que nous avons appris sa disparition, mais nous conserverons avec nous le souvenir des images douces de bonheur et des bons moments vécus partagés entre collègues.



Madame Lecheviller et madame Piochaud, 20 novembre 1998, aides ménagères, 20 novembre 1998.



Bernard Buffeteau, 5 février 1999.



Pour l'An 2000

Une prise de conscience de tous les décideurs, afin que tous les peuples du monde connaissent une paix durable.

Un lâcher de ballon organisé par l'Association des Maires de France l'AMIF, aura lieu à Paris. Saint-Germain-Laval a participé en voyant ce message d'espoir pour l'An 2000.

La Caisse des écoles

La Caisse des écoles est un maillon essentiel de la vie scolaire. Outre l'aspect éducatif, l'école est un rôle d'éveil et d'ouverture qui nécessite des moyens complémentaires à ceux donnés par l'Education Nationale et les collectivités traditionnelles. Ainsi, en 1998, une vingtaine de voyages et sorties ont pu être organisés pour les enfants des trois écoles grâce à la prise en charge par la Caisse des écoles, des frais de transport pour un montant d'environ 20 000 F.

Plus de 28 000 F. ont été versés aux associations scolaires sous forme de subventions qui ont permis des achats de matériel pédagogique ou le financement d'actions diverses comme des entrées de musées ou des places de cinéma.

Les études surveillées constituent également un poste budgétaire important de la Caisse des écoles, d'autant plus que la participation des parents ne couvrent qu'un peu plus de la moitié des dépenses. C'est encore la Caisse des écoles qui offre plusieurs spectacles, les cadeaux de Noël aux enfants de maternelle ainsi que des livres aux élèves qui vont quitter nos écoles pour entrer au collège.

Côté recettes, la municipalité verse une subvention de 40 000 F. ; le reste étant assuré par les cartes de membres, les dons et diverses initiatives.

Pour 1999, les recettes ne sont malheureusement pas à la hauteur des besoins des écoles et des élèves et la municipalité s'est engagée à réexaminer sa contribution lors de l'élaboration du budget supplémentaire.

Néanmoins, la participation de tous ceux qui soutiennent l'école publique, et pas seulement des parents d'élèves, reste indispensable pour maintenir le niveau des activités.

Nous vous invitons donc à demander votre carte de membre de la Caisse des écoles auprès d'un des représentants dont les noms suivent ou en retournant en Mairie le coupon ci-dessous accompagné de votre contribution.

Représentants élus de la Caisse des écoles :

Mmes Borde, Dhainault, Fardoit, Péguillat, Rémy, Silvestre.

Elections des représentants des sociétaires de la Caisse des écoles.

6 sièges sont à pourvoir.

Pour être électeur, il suffit d'être en possession d'une carte de membre 97/98 ou 98/99 ou de se procurer une carte avant le 10 mai prochain.

Pour être candidat, il convient de posséder une carte de membre 97/98 ou 98/99 et de remplir la déclaration de candidature ci-dessous et de la retourner en Mairie au plus tard le :

30 avril 1999

Les élections auront lieu du 17 mai au 21 mai 1999. Le dépouillement se déroulera le vendredi 21 mai 1999 à 20h30 en Mairie, au cours de l'Assemblée Générale de la Caisse des écoles.

Par avance, merci de votre engagement.

DECLARATION DE CANDIDATURE CAISSE DES ECOLES

NOM : Prénom :

Adresse :

Je déclare me porter candidat(e) aux élections des membres de la Caisse des écoles.

Signature

NOM :

Adresse :

désire cotiser à la Caisse des écoles pour la somme de F.

Signature

La Caisse des écoles vous remercie de votre participation.

LA FORMATION EN ALTERNANCE C'EST :

► Avoir de 15 à 25 ans, vouloir à la fois poursuivre ses études et acquérir une expérience professionnelle, c'est dire oui à l'Apprentissage.

► Choisir l'Apprentissage, c'est bénéficier d'atouts solides et reconnus :

► un diplôme ► un métier ► une expérience en entreprise rémunérée

► Enfin et surtout, se former par l'apprentissage, c'est accroître ses chances de réussir son entrée dans la vie professionnelle.

► Trois partenaires pour un même objectif :

Le C.F.A.

Le Centre de Formation d'Apprentis a une mission pédagogique. En étroite collaboration avec l'entreprise, des Enseignants Qualifiés préparent l'apprenti à tous les diplômes d'enseignement professionnel ou technologique :

CAP - BEP - BIP - BAC - Pro - BTS.

Le temps consacré aux enseignements varie de 14 à 20 semaines par an, en fonction du diplôme préparé.

L'ENTREPRISE :

c'est au sein même d'une entreprise que le jeune apprendra son métier. Avec elle, le futur apprenti signera un contrat d'apprentissage de 1 à 3 ans, selon le diplôme préparé. C'est un contrat de travail de type particulier qui donne à l'apprenti le statut de salarié et qui associe la formation dispensée au CFA et dans l'entreprise.

L'APPRENTI :

c'est un jeune motivé et sérieux qui a librement choisi d'apprendre un métier par la voie de l'apprentissage. Il sait qu'il devra préparer son diplôme tout en travaillant. Pour ce faire, il a signé pour la première fois un contrat de travail qui confirme son désir d'intégrer une entreprise. Le statut d'apprenti sera celui d'un salarié en ce qui concerne la protection sociale et les congés payés. Il percevra une rémunération en pourcentage du SMIC, selon l'âge et l'année d'apprentissage.

CAP & BEP

BOULANGER
PÂTISSIER
BOUCHER
CHÂR CUTIER-TRAITEUR

2 ans

BAC PROFESSIONNEL
Alimentation
• Boulangerie
• Pâtisserie

CUISINIER
SERVICE DE SALLE
CAFÉ BRASSERIE
HÉBERGEMENT

2 ans

BAC PROFESSIONNEL
Restauration
• Cuisine et Restaurant

VENTE RELATION CLIENTÈLE
ACTION MARCHANDE

2 ans

BAC PROFESSIONNEL
Commerce

ESTHÉTIQUE
COIFFURE
FLEURISTE

2 ans

BREVET PROFESSIONNEL
Coiffure Esthétique

MÉCANICIEN AUTOS
CARROSSIER AUTOS
PEINTRE AUTOS

2 ans

BAC PROFESSIONNEL
Automobile Carrossier

BOIS ET MATÉRIEAUX ASSOCIÉS
MENUISERIE ET AGENCEMENT

2 ans

BREVET PROFESSIONNEL
Menuiserie Agencement

Des métiers de Service qui contribuent à la qualité de vie de chacun.



Titulaires d'un BAC

BTS
Assistant de Gestion
PME / TPE

Fonctionnement du C.F.A.

- Vingt-six métiers enseignés dans le cadre de l'apprentissage, la formation continue, la promotion sociale. En 1998, plus de 850 auditeurs suivent une formation en alternance.
- Organisation de cycles de formation dans le cadre des Contrats de Qualification, du Contrat de Formation Individualisée, du Cycle Aménagé d'Apprentissage.
- Alternance annuelle : 14 à 20 semaines au CFA, selon diplôme, et de 38 à 52 semaines en Entreprise (y compris les congés).
- Des locaux et des équipements professionnels adaptés aux exigences des métiers, complétés par un centre de ressources pédagogiques multi-médias.
- Restauration sur site obligatoire et possibilité d'hébergement à la Résidence Résidence en chambre individuelle ou collective.
- Transport assuré par le CFA de la Gare au Centre de Formation.



Restaurant pédagogique

COMMENT FAIRE LE BON CHOIX

En participant à l'opération "Découvrez votre futur métier"

Grâce au concours du Conseil Régional d'Ile-de-France, le CFA de Montereau offre la possibilité à des jeunes qui s'interrogent sur leur orientation professionnelle, de participer avant fin Juin 1999, à un stage d'une semaine dans son Centre de Formation.

L'objectif de ce stage, couvert par une convention de l'établissement scolaire, est de faire découvrir aux jeunes des savoir faire et des techniques professionnelles, de leur apporter une information sur les méthodes de recherche d'un maître d'apprentissage, et de découvrir l'ensemble des métiers qui peuvent être à leur portée.

En participant aux journées "Portes Ouvertes" ou à une visite groupe organisée par l'établissement scolaire.

Comme les années passées, notre CFA peut organiser, à la demande des Chefs d'Etablissement, des demi-journées de découverte des métiers sur le site. A cette occasion, et à titre exceptionnel, le Bus du CFA peut être mis à disposition.

En participant aux Conférences organisées par le C.F.A. directement dans le milieu scolaire.

En cas d'impossibilité pour un établissement scolaire d'organiser une visite du CFA, un Conseiller du Centre de Formation peut se rendre dans les Collèges et/ou Lycées pour présenter à des classes achevant leur cycle de formation obligatoire, la formation en alternance et ses différentes filières.

*L'avenir professionnel des jeunes est l'affaire de tous.
Jouons pleinement le partenariat et conjuguons nos efforts.*

INSTITUT FRANCILIEN DE FORMATION EN ALTERNANCE - C.F.A. DE MONTEREAU
Château de Courbeton - 77130 Saint-Germain-Laval
Renseignements au 01 60 73 59 00 - Marie ou Valérie - Fax 01 64 32 15 38

PLAN D'ACCÈS

Avec le concours
du Conseil Régional
d'Ile-de-France
et
le Fonds Social Européen

